

BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Le budget primitif 2018 est présenté par M. Jean-Marc GIBEY et Jean-Michel MARTINAT.
Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2018 selon les modalités ci-dessous.
Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

LE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 5 467 533,90€ en dépenses et en recettes avec un virement à la section d'investissement d'un peu plus de 702 000€.

(a) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,81%, malgré des prévisions toujours de plus en plus justes.

1 – LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Voir le détail joint.

Elles augmentent globalement de 6,52%.

Certains postes sont en augmentation :

- Les fournitures d'entretien pour tenir compte du nouveau marché (les commandes ont été minimisées sur 2017 pour tenir compte de la fin du marché, mais nécessite une grosse commande début 2018))
- L'entretien des bâtiments augmente significativement car de gros travaux sont à réaliser au gymnase Cherelle, ceux prévus en 2017 n'ayant pas été réalisés.
- Les vêtements de travail incluent pour la première année 3 800€ d'achat pour l'équipement de la réserve communale.
- La location de matériel augmente significativement, la location des copieurs incluant maintenant la partie coût copie sur cet article (plus en maintenance)
- Le poste étude et recherche est également en augmentation, avec l'inscription des crédits pour la réalisation du PLU pour 50 000€
- La prestation de nettoyage en année pleine de la salle polyvalente augmente les frais de nettoyage des locaux.

D'autre en diminution :

- L'achat de livres pour la bibliothèque, pour favoriser encore cette année les animations
- Les produits de traitement phytosanitaire, les fournitures de voirie...

De manière générale, à la demande de la trésorerie, certains postes de dépenses changent d'articles et faussent un peu la lisibilité de l'évolution des achats.

Les frais inhérents à l'organisation des TAP sont maintenus à l'identique (à voir pour Madeleine). Des ajustements seront nécessaires selon les décisions prises sur le sujet.

Les enveloppes de crédits sont calculées au plus juste, c'est pourquoi une enveloppe de 62 000€ est proposée en dépenses imprévues de manière à pouvoir pallier à des dépenses nouvelles en cours d'exercice, ou permettre l'ajustement des crédits.

2 – LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel augmentent de 4,75% par rapport au BP 2017. Ces prévisions prennent en compte :

- Les avancements de grade et d'échelons (10 000€)
- La réévaluation du régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP
- Les astreintes, les indemnités de régie...
- Les augmentations de taux de cotisation (CNRACL) et la mise en place de l'indemnité différentielle de la CSG
- Les remplacements des 3 contrats d'avenir (environ 55 000€) (non compensés par une indemnité de l'Etat)
- Les remplacements d'été aux services techniques (6 mois) et au secrétariat de mairie (2 mois), ainsi que des heures de remplacement pour les absences.
- 2 animateurs + 1 CDD de 2 mois sur 3j/semaine pour Jargeau plage (3 000€)
- Le versement du chômage à un agent démissionnaire pour suivre son conjoint (12 500€)

Comparativement, les prévisions du chapitre des rémunérations augmentent en valeur d'environ 160 000€ par rapport au réalisé 2017.

L'enveloppe 2018 est en augmentation pour prendre en compte les éléments cités plus haut et surtout les remplacements et les recrutements d'animateurs pour les temps scolaires et périscolaires notamment avec la mise en place d'un 3^{ème} site périscolaire à la maternelle (+60 000€)

Encore une fois, le transfert des payes vers le centre de gestion ne nous permet pas une lisibilité parfaite. Les simulations sont difficiles.

A noter, les interventions pour petits travaux électriques sur l'année 2017 ont coûté environ 14 000€. Ce montant est à comparer au coût d'un agent à temps plein (19 000€ pour la partie activité électricité).

Du fait de la titularisation de l'agent du service de l'eau et de celui de l'agent urbanisme (lauréats de concours – Félicitations !), leur coût est basculé en personnel titulaire.

Le coût du DGS est quant à lui basculé en non titulaire. Le coût des contrats d'avenir est également basculé sur les non titulaires.

	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Rémunération	950 670,24	905 000,00	1 029 105,61	930 000,00	937 093,67	990 000,00
NBI-SFT	22 386,32	25 000,00	5 015,52	25 000,00	26 056,95	30 000,00
RI	178 516,33	190 000,00	94 832,85	190 000,00	156 486,59	195 000,00
Total titulaires	1 151 572,89	1 120 000,00	1 128 953,98	1 145 000,00	1 119 637,21	1 215 000,00
					- 9 316,77	70 000,00
Rémunération	184 168,90	230 000,00	179 720,65	250 000,00	238 374,22	325 000,00
RI	3 971,23	5 000,00	4 737,70	9 800,00	6 795,52	23 800,00
C avenir	48 168,52	50 200,00	53 607,02	54 000,00	37 062,64	
Total non titul.	236 308,65	285 200,00	238 065,37	313 800,00	282 232,38	348 800,00
					44 167,01	35 000,00
total	1 387 881,54	1 405 200,00	1 367 019,35	1 458 800,00	1 401 869,59	1 563 800,00
					34 850,24	105 000,00

3 – AUTRES CHARGES

Une enveloppe de 115 000€ est proposée pour le versement de subventions aux associations.

Les sommes versées pour le service d'incendie et de secours s'établissent à environ 156 000€, montant en diminution (Après avoir atteint près de 180 000€ en 2015).

La subvention au CCAS est fixée à 46 000€ pour prendre en compte le suivi de l'Analyse des Besoins Sociaux.

4 – CHARGES FINANCIERES

27 940 € sont inscrits pour faire face aux intérêts du seul emprunt restant, celui de la mairie, ce qui correspond à l'annuité 2018 + le dernier trimestre 2017. A cela s'ajoute 5 500€ pour le remboursement du nouveau prêt.

(b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Voir détail joint.

Le résultat de fonctionnement reporté compense la baisse générale recettes.

1 – LES PRODUITS DES SERVICES

Les recettes liées à l'accueil de loisirs et aux services périscolaires restent stables, même si une baisse de la fréquentation est notable sur l'accueil de loisirs.

Les recettes du restaurant scolaire sont prévues en augmentation du fait de la fréquentation toujours importante.

Il est difficile à ce jour de connaître les incidences qu'auront la mise en place de la tarification des services au taux d'effort ainsi que l'organisation à venir des rythmes scolaires sur les habitudes des familles. Les estimations de recettes sont donc prudentes voire minorées. Celles-ci pourront toujours être ajustées en cours d'année si besoin.

La compensation pour frais de maîtrise d'œuvre pour le budget eau comptabilise l'année 2017 et 2018, la compensation 2017 n'ayant pas été versée.

Il est à noter que les investissements réalisés sur la station d'épuration ont été écartés de l'assiette de calcul de cette compensation, le montant à percevoir aurait été disproportionné (pour rappel la compensation est calculé sur la base de 4,5% des investissements réalisés)

Les frais administratifs sont également doublés pour 2018 pour le syndicat scolaire, car ils n'ont pas été versés en 2017.

2 – IMPOTS ET TAXES

Les taux d'imposition ne sont pas modifiés.

Le produit des taxes locales est celui qui est calculé avec les bases effectives 2017 non revalorisées puisque la Loi de finances ne prévoit pas d'évolution. Le produit de la taxe d'habitation devrait être maintenu au niveau de 2017 (compensation de l'Etat dont la forme n'est pas encore connue), malgré l'amorce de la disparition de cet impôt pour une partie des ménages.

L'attribution de compensation est diminuée de 36 000€ (compétence tourisme transférée).

La dotation de solidarité communautaire ainsi que le fonds national de garantie (FNGIR) restent fixes pour le moment, dans l'attente des décisions de la CCL.

La CCL assume la charge du FPIC pour l'ensemble des communes, le changement du périmètre intercommunal ayant occasionné un nouveau calcul en faveur du territoire.

L'augmentation du montant perçu de la taxe électricité ne permet pas de compenser complètement la baisse générale du chapitre. L'enveloppe totale se maintient difficilement au niveau de 2017.

3 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les autres dotations (péréquation, dotations de l'Etat...) sont évaluées avec la plus grande prudence à la baisse, sauf pour la dotation de solidarité rurale qui évolue positivement.

La dotation forfaitaire est maintenue au niveau de 2017 (après une diminution importante pour intégrer la contribution de la commune à l'effort national de redressement des finances publiques).

Les mesures du FCTVA sur les dépenses d'entretien permettent d'inscrire 26 000€ de recettes supplémentaires.



L'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 564 754,80€ (avec reports).

1 – LA CHARGE D'EMPRUNT

L'annuité en capital est égale à 87 000€, majorée de 21 700€ correspondant au dernier trimestre 2017 et de 10 000€ correspondant à l'annuité du prêt octroyé par la CAF dans le cadre du projet de construction du pôle périscolaire Berry.

Sont également inscrits les crédits nécessaires pour le remboursement d'un nouvel emprunt réalisé sur les 6 mois soit 33 000€.

2 – LES INVESTISSEMENTS

Voir détails joint.

Voici quelques projets proposés pour cette année :

Dans la continuité des opérations déjà engagées :

- les travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'ADAP (358 000€)
- la réhabilitation et l'extension des services techniques (190 000€)
- restaurations dans l'église et de la salle st Etienne (240 000€)
- la réhabilitation du bassin de la zone industrielle (35 000€)
- la rénovation de la bibliothèque et de son mobilier (54 000€)

(c) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le domaine de la jeunesse, le principal investissement concerne la construction d'un espace périscolaire à l'école Madeleine. 1 376 000,00€ sont inscrits en plus des crédits déjà reportés.

Des investissements de matériels informatiques et de téléphonie sont également retenus pour environ 45 000€. Cette enveloppe intègre également les réflexions sur l'infrastructure réseau pour permettre une optimisation des relations entre services. La connexion des nouveaux services techniques à la mairie est intégrée à l'enveloppe des travaux des services techniques.

Des travaux de voirie et de bâtiment ainsi que l'achat de matériel sont prévus, notamment :

- la reprise des réseaux (pour permettre une rénovation des douches) à la Cherelle
- dans le cadre d'un marché de performance énergétique, la ville s'engage sur l'investissement de 48 000€ par an pendant 5 ans sur l'éclairage public (2^{ème} année)
- l'espace partagé route d'Orléans (49 000 €)
-

L'ensemble des crédits alloués pour les travaux ou achats atteint le montant de 2 507 330,00 €

NLDR : La version de ce budget présentée en commission Finances a est élaborée à partir du montant donné en phase APD par Bhpr pour le bâtiment périscolaire, ce montant avait déjà été réduit pour mieux correspondre au budget initial mais il était encore trop élevé; il a été demandé à Bhpr une nouvelle étude pour que les coûts s'adaptent à l'enveloppe envisagée. Une réunion avec Bhpr a eu lieu le vendredi 02 mars pour une nouvelle présentation, le projet présenté respecte tous les critères souhaités en restant dans l'enveloppe prévue. Ce projet a été présenté en commission générale pour discussion et le budget primitif définitif est adapté, après l'avis favorable de la commission, pour correspondre à ce nouveau montant (montant des investissements, emprunt, charges de remboursement...)

Les recettes sont :

- l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour un peu plus de 702 000€.
- du retour sur investissement de la TVA à hauteur de 126 000€
- de la subvention de 90 000€ ainsi que du prêt à taux 0 de la CAF pour le même montant (1321)
- le solde d'une subvention pour un vitrail de 1 530€ (1321)
- de la taxe d'aménagement et des recettes d'amortissements
- la vente du terrain issu de l'échange rue du Civet (45 000€)
- et d'un emprunt de 660 000€ qui sera réduit à hauteur des subventions attendues (DETR et Pays notamment...) et de la vente du centre social.